

Décision

Générale

colonial

Décision n° 43-433-1932 Indemnité.

n° 43-433-1932

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 433 du 31/12/1932

Date de publication
9 décembre 1932

Date du numéro
31 décembre 1932

TEXTE INTÉGRAL

9 décembre 1929 51 ect allons nour compter 11° » janvier 1933, une rémunération de 3.000 francs par an à la directrice de l'école des arts féminins appliqué